

Projet « Mobilisation du mouvement syndical et associatif pour une politique articulée et cohérente de lutte contre le sida en milieu de travail en Guinée, au Burkina Faso et au Niger »

Rapport de mission exploratoire

Burkina Faso

(Ouagadougou - Bobo Dioulasso)

Du 6 au 16 avril 2008

Vincent PELLETIER, Directeur général AIDES

Alain LEGRAND, Directeur général délégué AIDES

Elsa MANGHI, Coordinatrice du projet, AIDES

Bruno DALBERTO, Responsable International CGT

Philippe DENOLLE, Collectif Afrique CGT

Ce rapport a été validé par le Comité de Pilotage le 5 juin 2008

SOMMAIRE

<u>LISTE DES ABREVIATIONS</u>	4
<u>I CADRE DE LA MISSION</u>	5
1 - CONTEXTE DE LA MISSION	5
2 - OBJECTIFS	5
3 - METHODOLOGIE	6
4 - DEROULEMENT	7
<u>II CONTEXTE NATIONAL DE LA LUTTE CONTRE LE VIH EN MILIEU DE TRAVAIL</u>	9
1 - CONTEXTE LEGISLATIF	9
2 - STRUCTURES INSTITUTIONNELLES	11
3 - FINANCEMENTS DU FONDS MONDIAL	12
4 - PROGRAMMES VIH DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	16
5 - LA REPONSE DU SECTEUR PRIVE	19
6 - LA PLACE DES SYNDICATS	23
7 - LA PLACE DES ASSOCIATIONS	24
<u>III REPONSE PARTENARIALE SYNDICO-ASSOCIATIVE</u>	26
1 - APPROPRIATION DU PROJET AIDES-CGT	26
2 - REQUETE COMMUNE FONDS MONDIAL	26
<u>IV CONCLUSIONS GENERALES</u>	31
1 - CONCLUSIONS DANS LE CONTEXTE BURKINABE	31
2 - RECOMMANDATIONS SUR LA METHODOLOGIE DU PROJET TRANSVERSAL	33
<u>V RESUME</u>	36
<u>VI ANNEXES</u>	38
1 - COMPTES-RENDUS DES REUNIONS ET RENCONTRES DE LA MISSION	38
2 - DOCUMENTS DE REFERENCE	38
3 - DOCUMENTS ANNEXES	38

Liste des abréviations

AAS : Association African Solidarité

ABS : Association Burkina Solidarité

AECV-B : Action des Entreprises Contre le VIH-Sida au Burkina Faso

AGR : Activité Génératrice de Revenus

AIDSETI : Aids Empowerment and Treatment International (regroupement de 6 associations burkinabé de prise en charge des personnes vivant avec le VIH – AAS, ALAVI, REVS+, MMIE, Espoir Vie, et Vie Positive)

ARV : Anti Retro-Viraux

BIT : Bureau International du Travail (secrétariat de l'OIT)

CCM : Country Coordination Mechanism – Comité de coordination nationale du Fonds Mondial

CDV : Centre de Dépistage Volontaire

CELS : Comité d'Entreprise de Lutte contre le Sida

CGT-B : Confédération Générale du Travail - Burkina

CICDoc : Centre d'information, de conseil et de documentation sur le Sida et la tuberculose (réunissant 80 associations dont AAS, ALAVI et REVS+)

CILS : Comité Intersyndical de Lutte contre le Sida

CMLS : Comité Ministériel de Lutte contre le Sida

CNLS : Comité National de Lutte contre le Sida

CNPB : Conseil National du Patronat Burkinabé

CTA : Centre de Traitement Ambulatoire

ITF : International Transport workers' Federation – Fédération Internationale des Transports

IST : Infection Sexuellement Transmissible

OIT : Organisation Internationale du Travail (institution des Nations Unies)

OST : L'Office de Santé des Travailleurs

PAMAC : Programme d'Appui au Monde Communautaire et Associatif

PEC : Prise En Charge

PTME : Prévention de la Transmission Mère-Enfant

PVVIH : Personne Vivant avec le VIH

RAJS : Réseau Africain Jeunesse Santé et développement - Burkina

REGIPIV : Réseau pour une Grande Implication des Personnes vivant avec le VIH

REVS+ : Responsabilité Espoir Vie Solidarité

SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade

URBLS : Union des Routiers Burkinabé pour la Lutte contre le Sida

I Cadre de la mission

1 - Contexte de la mission

AIDES et la CGT mobilisent leurs partenaires respectifs (associations locales de lutte contre le sida et syndicats) dans trois pays d'Afrique, le Burkina Faso, le Niger et la Guinée, pour construire des politiques cohérentes et articulées de lutte contre le VIH/sida en milieu de travail.

Pour cela AIDES et la CGT ont déposé un projet pour financement du MAE en juin 2007.

Le projet ayant été accepté, il démarre en février 2008.

Dans un premier temps, il s'agira de renforcer les compétences des organisations syndicales en matière de lutte contre le VIH/sida en milieu de travail, au travers d'échanges avec les associations de lutte contre le sida, puis, dans un second temps, de renforcer les synergies entre ces acteurs pour accroître leurs capacités à négocier des accords collectifs édictant et protégeant les droits des salariés au regard du VIH/sida (droit à l'information, à la prévention, accès au matériel de prévention, accès au dépistage, accès à la prise en charge globale, droit à la non-discrimination, etc.).

Concrètement, le projet prévoit 3 phases principales :

- une étape de **diagnostic**, lors de laquelle sont prévues des missions exploratoires dans chacun des pays ;
- une étape de **mise en œuvre**, qui prévoit la formation des acteurs (au Nord et au Sud), le soutien à la négociation d'accords de branche et le soutien aux initiatives de prévention, lutte contre les discriminations dans les entreprises (missions d'appui) ;
- une étape de **capitalisation**.

Cette mission exploratoire au Burkina Faso est la première mission exploratoire du projet, celles du Niger aura lieu en août 08 et de la Guinée en octobre 08.

Les personnes-relais de la CGT ont reçu une formation sur le VIH en mars 08.

Participants à la mission

- Vincent PELLETIER, Directeur général AIDES
- Alain LEGRAND, Directeur général délégué AIDES
- Elsa MANGHI, Coordinatrice du projet, AIDES
- Bruno DALBERTO, Responsable International CGT
- Philippe DENOLLE, Collectif Afrique CGT

2 - Objectifs

Le travail de diagnostic préliminaire a permis d'identifier les problématiques générales. Ensemble, les partenaires ont défini les objectifs et les axes stratégiques du projet. La mission exploratoire permettra d'affiner et de partager ce diagnostic. Conduites par les partenaires locaux (AAS, ALAVI, REVS+ et la CGT-B), AIDES et la CGT, cette mission a pour objectifs de :

- **de faire un état des lieux partagé de la situation**
 - o avec les associations partenaires AAS, ALAVI et REVS+ : actualisation de la situation épidémiologique et des problématiques spécifiques au pays des politiques nationales de lutte contre le VIH (en particulier accès au traitement et politique nationale de lutte en milieu du travail)
 - o avec les partenaires syndicaux CGTB et l'intercentrale : du paysage syndical par secteur professionnel et par entreprise ; de la négociation collective et du dialogue

- social par secteur professionnel et par entreprise ; de la collecte systématique des éventuels accords (branches – entreprise) existants sur la lutte contre le VIH
 - avec les entreprises : d'identifier les actions déjà menées dans ce domaine, des pratiques, des expériences et des acteurs de la lutte contre le VIH en milieu du travail (secteur professionnel par secteur professionnel, entreprise par entreprise)
- **de présenter plus en détail les objectifs du projet et ses dynamiques régionales aux partenaires, et permettre son appropriation par les partenaires locaux**
 - Échange d'appréciation sur le contenu du projet et des attentes des partenaires lors de 2 réunions formelles ainsi qu'au cours de temps de discussion informels
 - Cibles : première identification commune des secteurs/entreprises prioritaires
 - Formation : premier échange sur les critères de sélection des futurs stagiaires, identification du lieu de la formation (dans le pays ou au centre Donya au Mali)
 - Communication : recueillir du matériel pour le développement d'outils de communication du projet (témoignages, interview, photos)
 - Évaluation : interroger les partenaires sur leurs pratiques d'évaluation et leurs outils de suivi, pour les définir pour le projet
 - Élaboration d'une première proposition de plan d'action avec les partenaires (modalités de fonctionnement, axes prioritaires, chronogramme)
- **d'affiner les modalités de partenariats**
 - Ces temps de diagnostic amorcent un décloisonnement entre acteurs syndicaux et associatifs
 - Modalités de travail entre partenaires locaux (coordinateurs, groupe de travail, etc.)
 - Modalités de travail Nord-Sud
 - Possibilités et modalités éventuelles de travail en intersyndicale
 - Rencontres des principales confédérations syndicales et/ou principaux syndicats professionnels dans les secteurs identifiés comme potentiellement prioritaires
- **d'informer et sensibiliser les différents acteurs du pays de l'existence du projet à travers des rencontres avec** les institutions, les entreprises, les associations et les syndicats

3 - Méthodologie

Approche partenariale syndico-associative

Afin de répondre aux objectifs de la mission, nous avons adopté une approche partenariale, sous-tendant le projet, dans l'ensemble des missions, des réunions et des rencontres avec nos partenaires.

Ainsi, la mission était composée de représentants de la CGT et de AIDES et toutes les rencontres et réunions locales se sont déroulées en présence d'au moins un représentant CGT, un représentant AIDES, un représentant associatif local et un représentant syndicaliste local. Lorsque cela n'a pas été possible, en raison d'un planning de rencontres très chargé, la parité association-syndicat a toujours été respectée.

Rencontre de l'ensemble des acteurs de la lutte contre le VIH en milieu de travail

Le principe fort de partenariat syndico-associatif loin d'être exclusif, se situe dans une démarche en complémentarité avec les actions existantes en matière de lutte contre le VIH en milieu de travail.

Ainsi, lors de la mission il était prévu de rencontrer au-delà des associations et syndicats partenaires, le secteur privé, les institutions, les associations et syndicats (non partenaires pivot) qui travaillent sur cette question. Ce afin de s'appuyer sur les expériences concluantes, connaître le contexte dans lequel s'inscrira notre action et déceler les faiblesses éventuelles des actions existantes.

Organisation des Rencontres

La mission a été organisée autour de rencontres avec les partenaires pivots du projet en début et en fin de mission afin d'assurer un même niveau d'information et de prises de décisions collectives. De plus, les rencontres avec des personnes ressources ont été placées en début de mission. La majorité des rendez-vous a été organisée par les associations partenaires.

4 - Déroulement

La mission s'est déroulée du 6 au 16 avril 2008 à Ouagadougou puis à Bobo Dioulasso. Elle a effectué les rencontres suivantes :
(cf. Annexe VI1 - pour le compte-rendu des rencontres et des réunions)

LUNDI 7 AVRIL

REUNION DE PROJET
BIT (BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL)
ITF (INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION)
DINER

MARDI 8 AVRIL

SP-CNLS (SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA)
AMBASSADE DE FRANCE
PAMAC
ALAVI
REUNION DE TRAVAIL DU BIT
CMLS-SANTE (COMITE MINISTERIEL DE LUTTE CONTRE LE SIDA)

MERCREDI 9 AVRIL

ASSOCIATION URBLIS OUAGADOUGOU
ASSOCIATION REGIPIV (RESEAU DE PVVIH)
ASSOCIATION RAJS (RESEAU JEUNESSE ET SANTE)
REUNION DES ASSOCIATIONS
CNLS (CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA)
CCM (COORDINATION NATIONALE DU FONDS MONDIAL)

JEUDI 10 AVRIL 08

REUNION DE TRAVAIL BIT/MINISTERE DU TRAVAIL
ENTREPRISE SOFITEL
REDACTION DE LA REQUETE FONDS MONDIAL
ENTREPRISE SONABEL
SYNDICAT DE BRAKINA

VENDREDI 11 AVRIL

REDACTION DE LA REQUETE FONDS MONDIAL
CCM (COORDINATION NATIONALE DU FONDS MONDIAL)

LUNDI 14 AVRIL

REUNION REVS+ ET CGT-B A BOBO DIOULASSO
ASSOCIATION URBLIS BOBO DIOULASSO

ASSOCIATION ABS
ENTREPRISE SOFITEX
CHAMBRE DE COMMERCE
DINER : PAMAC ET CMLS-SANTE

MARDI 15 AVRIL

REUNION DE PROJET - MATIN
REUNION DE PROJET – APRES-MIDI

MERCREDI 16 AVRIL

COALITION DES ENTREPRISES AECV-B
ENTREPRISE BRAKINA

*Vincent Pelletier a été présent du 6 au 8 avril
Alain Legrand et Bruno Dalberto du 6 au 15 avril
Philippe Denolle et Elsa Manghi du 6 au 16 avril*

II Contexte national de la lutte contre le VIH en milieu de travail

1 - Contexte législatif

Extraits d'une étude de réalisée pour le BIT par Yacouba Yaro en mars 2006

1.1 - Droit du travail et non-discrimination

L'adhésion à l'OIT

De 1960 à nos jours, 36 conventions internationales du travail ont été ratifiées, dont 8 conventions fondamentales du travail.

Parmi cet arsenal juridique, la **Convention N°100 relative à l'élimination de toutes formes de discrimination en matière d'emploi et de profession** retient particulièrement l'attention.

Adoptée par L'OIT le 25 juin 1958, cette convention a été ratifiée par le Burkina Faso le 16 Avril 1962. Fidèle à cet engagement, le pouvoir constituant et législatif a traduit intégralement l'esprit et la lettre de cette convention à travers des textes fondamentaux que sont la Constitution et le Code du Travail actuellement en vigueur au Burkina Faso.

La Constitution du 2 juin 1991

Elle dispose en ses articles premiers, 17 et 18, ce qui suit :

- Article premier (alinéa 3) : Les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées, sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune, et la naissance sont prohibées.
- Article 18 : L'éducation, l'instruction, la formation, l'assistance aux cas sociaux constitue des droits sociaux reconnus par la présente Constitution qui vise à les promouvoir.
- Article 19 : Le droit au travail est reconnu et est égal pour tous.

Il est interdit de faire des discriminations en matière d'emploi et de rémunération en se fondant notamment sur le sexe, la couleur, l'origine sociale, l'ethnie ou l'opinion politique.

La LOI N°33 -2004/AN du 14/09/2004 portant Code du Travail.

Adopté en 2004 par l'Assemblée Nationale et promulgué le 15/10/2004 par Décret présidentiel N°2004-451/PRES, le nouveau Code du Travail applicable au Burkina Faso innove par des dispositions pertinentes en rapport avec l'esprit et la lettre de la convention N°111 de L'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ce Code dispose expressément en ses articles N°3 et 48 ce qui suit :

- Article 3, (alinéa 2) : La présente Loi interdit toute discrimination en matière d'emploi et de profession. Par discrimination, il est entendu : toute autre distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité des chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession.
- Article 48 : L'employeur doit s'interdire toute discrimination de quelque nature que ce soit, en matière d'accès à l'emploi, de conditions de travail, de formation professionnelle, de maintien dans l'emploi ou de licenciement, notamment par rapport au statut sérologique et à l'appartenance syndicale du travailleur.

Ces articles sont opposables à tout employeur qui viendrait à enfreindre à leurs dispositions.

Projet de Nouveau code du travail – 13 mai 2008

La représentation nationale a adopté, mardi 13 mai 2008, un projet de loi portant code du travail au Burkina Faso.

Ce projet comporte plusieurs modifications de forme : le nombre de chapitres du projet est passé de 43 à 30, et les 498 articles réduits à 65 ; ainsi que des changements de fond : l'octroi d'une place croissante aux droits fondamentaux des travailleurs d'une part, et la prise en compte de l'impératif de flexibilité, d'autre part.

La responsabilité des employeurs s'est accrue avec l'obligation qui leur est faite de mettre en place des services de santé au sein de leur entreprise et toutes les conditions de sécurité pour leurs travailleurs.

Ce nouveau code du travail maintient un niveau de protection des travailleurs conforme aux standards internationaux. Il vise entre autres, à adapter la législation du travail au contexte socioéconomique en constante évolution et à promouvoir la compétitivité des entreprises face à la concurrence sous régionale et internationale ainsi que l'emploi.

1.2 - Protection santé

La LOI N°013/98/AN du 28/04/1998 portant Régime Juridique applicable aux Emplois et Agents de la Fonction Publique (Articles N°28, 46, et 49)

Cette loi consacre les droits suivants aux travailleurs de la Fonction Publique :

- Droits reconnus aux agents de la Fonction Publique de bénéficier de soins de santé ;
- Droits reconnus aux agents de la Fonction Publique de bénéficier de la protection de l'Etat, ainsi que de la réparation des actes préjudiciables dont ils sont victimes en raison, à l'occasion ou dans l'exercice de leurs fonctions.
- Droits de recours administratif et juridictionnel reconnus aux agents de la Fonction Publique qui s'estiment lésés dans leurs intérêts professionnels.

Ces différentes dispositions de la Loi N°013 manquent encore de base réglementaire, c'est à dire de décrets pour fixer précisément les modalités d'application de ces droits. De plus, elles ne traitent pas spécifiquement du VIH/SIDA.

1.3 - Politique VIH pour les entreprises privées

Les Comités d'Entreprise de Lutte contre le SIDA et les Infections sexuellement transmissibles (CELS)

La mise en place des CELS est réglementée par l'**Arrêté N°2002- 003/PRES/CNLS-IST/SP du 05/06/2002**. Ils sont institués dans des entreprises à caractère industriel et commercial installées au Burkina Faso, et employant au moins cinquante (50) personnes.

Dotés des mêmes attributions et du même rôle que leurs homologues des départements ministériels (Comités ministériels de lutte contre le sida, CMLS), le CELS, au sein de chaque entreprise, est présidé par **un Coordonnateur nommé par le chef d'entreprise**.

Afin de donner plus d'ampleur à la politique conçue pour couvrir l'ensemble du territoire national, la stratégie de lutte retenue pour contenir le fléau du VIH/SIDA ne se limite pas seulement à la mise en place des CMLS et des CELS.

2 - Structures institutionnelles

2.1 - Le Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS)

Présentation

Créé en 1990, le CNLS/IST est chargé de la coordination du Programme national de lutte contre le Sida. Il est présidé par le Président de la République et comprend 72 membres, dont des représentants des PVVIH, des ONG et de la société civile¹. Il est doté d'un Secrétariat Permanent qui assure le fonctionnement de la structure.

Le CNLS met en œuvre le Cadre Stratégique de Lutte contre le Sida adopté par le gouvernement en juillet 2006. Couvrant la période 2006 – 2010, il comporte 5 axes stratégiques :

- Le renforcement des mesures de prévention de la transmission du VIH/SIDA et des IST et la promotion du conseil dépistage volontaire ;
- Le renforcement de l'accès aux soins et de la prise en charge médicale et communautaire des PVVIH ;
- Le renforcement de la protection et du soutien aux PVVIH et personnes affectées par le VIH/SIDA et autres groupes spécifiques ;
- Le renforcement du partenariat, de la coordination et de la mobilisation des ressources ;
- Le renforcement de la surveillance de l'épidémie, du suivi évaluation et promotion de la recherche.

Depuis juin 2006, le CNLS est récipiendaire principal du Fonds Mondial au Burkina.

Positionnement

Le SP-CNLS est doté d'un département chargé des Ministères et des Entreprises.

Cependant, les différentes rencontres avec les représentants du SP-CNLS, excepté le coordinateur de la rédaction de la proposition Fonds Mondial, laissent penser que le SP-CNLS ne consulte pas les syndicats, ni ne les implique réellement.

Par contre, le SP-CNLS semble très impliqué dans la mobilisation des entreprises pour la création d'une coalition des entreprises dans la lutte contre le VIH (lire ci-après chapitre II5.2 -).

2.2 - L'Office de Santé des Travailleurs (OST)

L'Office de Santé des Travailleurs (OST) a pour missions principales la prévention, l'appui-conseil, le contrôle et les dispositions curatives que nécessitent les circonstances. Dans ce cadre, l'OST a un droit de prescription.

Il reçoit des cotisations des entreprises dans lesquelles il intervient.

En matière de VIH en milieu de travail, l'OST apparaît comme un interlocuteur à privilégier. Les médecins de l'OST peuvent être les médecins-conseil d'entreprises.

C'est probablement l'organisme qui pourrait permettre l'interface entre l'action menée par les entreprises et celles menées par les associations.

Cependant, l'OST semble être limité en termes de ressources humaines et de moyens d'action.

La mission n'a pas eu l'occasion de rencontrer l'OST.

¹ Pour plus d'informations sur les membres du CNLS : www.presidence.bf/page.php?sid=31

3 - Financements du Fonds Mondial

3.1 - Le Fonds Mondial

Présentation

Le Fonds mondial² a été créé pour financer la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Le Fonds mondial a engagé, depuis sa création en 2002, 10.7 milliards US\$ dans 136 pays pour soutenir des interventions. Il est financé par les états.

Le Conseil international du Fonds mondial se compose de représentants de donateurs, de gouvernements bénéficiaires, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé (dont des entreprises et des fondations) et des communautés affectées.

Les organisations internationales, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et la Banque mondiale participent au Conseil. Cette dernière fait également office de dépositaire du Fonds mondial.

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an et il est responsable de l'administration globale de l'organisation, notamment de l'approbation des subventions.

Chacun des 20 membres du Conseil peut s'entourer de conseillers. À ce titre AIDES participe aux réunions du Conseil en tant que conseiller de la délégation « France/Espagne ». Par ailleurs, le représentant de la délégation Afrique de l'Ouest/Afrique Centrale est le ministre de la santé du Burkina Faso.

Fonctionnement

Depuis 2002, le Fonds Mondial ouvre un appel à proposition (Round) chaque année³ pour financement. Chaque appel à proposition n'est pas ouvert à tous les pays, ni aux 3 maladies.

Chaque pays doit soumettre une unique proposition nationale, qui intègre tous les projets des différents acteurs nationaux.

Par ailleurs, le Fonds Mondial a inscrit dans ses critères d'éligibilité des propositions, la participation de la société civile dans la réponse nationale. Il est arrivé qu'un pays ne soit pas ou plus financé en raison de l'absence de participation de la société civile dans la proposition soumise⁴.

Les propositions pour le Round 8 du Fonds Mondial doivent être déposées par chaque pays au 1^{er} juillet 2008.

Le Fonds Mondial finance des propositions sur une durée de 1 à 5 ans.

3.2 - Le comité de coordination nationale (ou Country Coordinating Mechanisms = CCM)

Présentation

Le comité de coordination nationale représente le Fonds Mondial au niveau local (du pays) et permet une prise de décision participative. Ce comité écrit et soumet la proposition de financement au Fonds Mondial et est chargé de la supervision des propositions financées.

Le comité de coordination nationale est composé de représentants des secteurs public et privé, parmi lesquels des représentants du gouvernement, d'ONG, des entreprises et des personnes vivant avec le VIH.

Enfin, le comité choisit pour sa proposition un ou plusieurs bénéficiaires principaux (PR), parmi des structures publiques ou privées.

² www.theglobalfund.org/fr/

³ Sauf en 2003, où 2 appels à proposition ont été ouverts : les Round 2 et Round 3

⁴ Cas du Togo pour le Round 7

Le CCM au Burkina

Le CCM du Burkina comprend actuellement 41 sièges⁵. Jusqu'à récemment présidé par le ministre de la santé, ce qui faisait l'objet de critiques de la société civile, le CCM est désormais présidé par le Professeur Soudré, représentant du secteur universitaire.

Sur 41 sièges, 12 sont réservés aux représentants du gouvernement, 3 au secteur privé, 7 aux représentants des PVVIH/Tuberculose/Paludisme (dont 3 aux PVVIH), 5 aux ONG, 4 aux religieux et coutumiers, et 9 aux partenaires.

Le nombre de sièges peut être ajusté en fonction des demandes.

Structures et secteurs siégeant au CCM burkinabé

	Secteur représenté	Structure
1	Gouvernement	Ministre de la santé
2		Ministère de la santé - CMLS
3		Ministère de la santé – département des études et des programmes
4		Directeur général de la santé
5		SP-CNLS-IST - Secrétaire Permanent
6		SP-CNLS-IST - Représentant de l'Unité centrale de planification et de suivi évaluation (UC-PSE)
7		SP/CNLS - chef du département santé
8		Coordinateur du Programme national de la lutte contre le Paludisme
9		Coordinateur Programme National Tuberculose (PNT)
10		Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale
11		Ministre de l'économie
12		Ministre de la promotion des femmes
13	Secteur universitaire / éducation	Université de Ouagadougou (Présidence)
14	Secteur Privé	Entreprise Brakina
15		Ordre des médecins
16		Société nationale des pharmaciens
17	Personnes Vivant (PV) avec le VIH, la Tuberculose et le Paludisme	AAS – PV avec le VIH
18		REGIPIV – PV avec le VIH
19		ONG Académie pour l'Éducation au Développement (AED) (Vice-présidence) – PV avec le VIH
20		ONG CREDO - PV avec le paludisme
21		Association AMMIE – PV avec le paludisme
22		Association Femmes et Vie - PV avec la tuberculose
23		Association de lutte contre la tuberculose - PV avec la tuberculose
24	ONG et organisations à base communautaire	Représentant
25		RAJS
26		CICDOC
27		Médecins sans frontières
28		PSI (Population Services international – ONG étasunienne)
29	Religieux et organisations culturelles	Représentant des églises protestantes
30		Représentant de la coordination Musulmane des actions de lutte contre le sida
31		Représentant de la communauté catholique
32		Représentant des coutumiers traditionnels
33		Banque Mondiale
34		Programme Alimentaire Mondial (PAM)

⁵ Membres siégeant au CCM burkinabé :

<http://www.theglobalfund.org/Programs/CCMMembers.aspx?countryid=BUR&lang=fr>

35	Partenaires	ONUSIDA
36		ONUSIDA – groupe thématique
37		OMS (Vice-présidence)
38		UNICEF
39		Représentant de la France
40		Représentant de l'Italie
41		Représentant des Pays bas

La place des syndicats au CCM

A ce jour, les syndicats ne sont pas représentés au CCM.

Le président du CCM, M. Soudré, est plutôt favorable à l'implication des syndicats dans la lutte contre le VIH et à une demande de siège au CCM. Selon lui, les travailleurs sont sous-représentés au niveau décisionnel dans la lutte contre le VIH, notamment au CCM, et ils ont toute légitimité à défendre la santé des travailleurs.

3.3 - Financements du Fonds Mondial au Burkina et Round 8

Financements de projets burkinabé par le Fonds Mondial depuis sa création en 2002

Année	Round	Lutte contre le	Réциpiendaire principal	Montant du financement en millions de US dollars
2003	Round 2	VIH	PNUD/CNLS	16.4
2003	Round 2	Malaria	PNUD	7.5
2004	Round 4	Tuberculose	PNUD/CNLS	16.9
2006	Round 6	VIH	CNLS	31.9
2007	Round 7	Malaria	CNLS	18.6

Le Fonds Mondial a financé des projets au Burkina Faso depuis 2003. Dans un premier temps, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) fut réциpiendaire principal, il a passé la main en 2006 au CNLS (Conseil national de lutte contre le sida)

En 2006, les associations ont été peu prises en compte dans la proposition soumise au Fonds Mondial. De plus, leur financement se faisait via le PAMAC (Programme d'Appui au Monde Communautaire et Associatif) qui reversait ensuite aux associations.

Récemment, le Fonds Mondial aurait reproché au Burkina Faso de freiner la participation des ONG à la proposition nationale. Or, les ONG ont des possibilités de décaissement plus souples que le secteur public qui a d'énormes difficultés de décaissement des financements des Rounds précédents. Il se pourrait donc que les associations soient privilégiées lors des prochains rounds.

Round 8

Pour répondre aux remarques du Fonds Mondial, le CCM a décidé pour le Round 8, de faire un appel à mini-propositions pour la société civile. L'idée étant de rassembler les projets des associations afin de les intégrer à la proposition nationale. La limite de dépôt de ces mini-propositions était fixée au 12 avril 2008 (durant la mission exploratoire⁶).

Les associations, dont les associations partenaires du réseau Afrique 2000, ont écrit des mini-propositions : AIDSETI et le CICDOC sur la Prise en Charge, le RAJS sur les jeunes et le VIH, ainsi que les religieux et coutumiers ont déposé une mini-proposition. Les projets des associations AIDSETI, RAJS et des religieux/coutumiers devaient être déposées avec la CORAB (coalition des associations⁷) comme bénéficiaire principal.

⁶ La mission exploratoire s'est déroulé du 6 au 16 avril 08

⁷ En création / Récemment créée

VIH et milieu de travail

La question du VIH en milieu de travail n'était pas prise en compte dans les mini-propositions rédigées par les associations.

Pour le Round 8, il semblerait que la question du VIH en milieu de travail, absente de la proposition du Round 6, puisse être prioritaire.

Dans ce sens, l'OMS et l'ONUSIDA ont organisé, en mars 2008 à Cotonou, un atelier régional de formation pour l'écriture de proposition pour financement du Round 8 du Fonds Mondial à destination du secteur privé. Cet atelier visait le renforcement des capacités du secteur privé pour mieux lutter contre le sida, en facilitant l'accès des acteurs du secteur privé aux financements du Fonds mondial et en leur permettant mieux appréhender les mécanismes et procédures du Fonds mondial.

Le secteur privé burkinabé qui a participé à cet atelier, s'était organisé autour du BIT pour rédiger une mini-proposition dans ce sens (cf. Chapitre II4.4 -)

4 - Programmes VIH de l'Organisation Internationale du Travail

4.1 - L'Organisation internationale du Travail (OIT)

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été créée en 1919 et devient une institution spécialisée de l'ONU en 1946. Elle compte actuellement 188 États Membres. Dotée d'une structure «tripartite» unique, elle réunit sur un pied d'égalité les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour débattre des questions relatives au travail et à la politique sociale. Le secrétariat de l'Organisation, le Bureau international du Travail (BIT), siège à Genève en Suisse. L'OIT est l'organisation internationale chargée d'élaborer les normes internationales du travail et de veiller à leur application.

En 1988, l'OIT détermine avec l'OMS des directives conjointes sur la lutte contre le VIH/Sida dans le monde du travail. En juin 2000, la 88e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) adopte une résolution reconnaissant la menace globale que le VIH/sida représente pour le travail décent. Un programme mondial sur le VIH/ sida et le monde du travail (OIT/SIDA) est créé en décembre 2000, le programme SHARE.

4.2 - Le programme SHARE

Le programme SHARE⁸ (Strategic HIV/AIDS Responses by Enterprises - Stratégies des entreprises en réponse au VIH/SIDA) démarre en 2001, financé par le ministère du Travail des Etats-Unis (US Department of Labour – USDOL). Il doit prendre fin en 2008.

Il vise à augmenter la capacité du gouvernement et des organisations patronales et syndicales des pays membres à protéger les travailleurs du VIH et à réduire son impact sur le monde du travail. Le principe directeur du programme SHARE est d'agir au niveau de l'entreprise, à travers le dialogue, la formation et les méthodes de facilitation.

SHARE a pour but de réduire les discriminations à l'emploi à l'encontre des personnes porteuses du virus, de maintenir dans leur emploi les personnes atteintes du VIH, de réduire les comportements à risque et de faciliter l'accès au dépistage volontaire et anonyme, au traitement, aux soins et au soutien.

Depuis sa création, 24 pays bénéficient du programme SHARE. Le Burkina Faso fait partie des pays intégrés au programme SHARE, lors de la troisième vague en 2005. Ni le Niger, ni la Guinée ne font partie du programme SHARE.

L'appropriation du programme SHARE au niveau national conditionne la réussite et la viabilité du projet. L'approche générique est donc adaptée à chaque pays. Au niveau des pays, chaque projet est coordonné par un coordinateur national et guidé par un conseil consultatif du projet (CCP) composé entre autres de représentants du ministère du Travail, des organisations d'employeurs et de travailleurs, du comité national de lutte contre le sida, de l'ONUSIDA et de représentants des PVVIH.

⁸ *Sauver des vies et protéger des emplois*. Programme international d'éducation au VIH/Sida sur le lieu de travail. SHARE, deuxième rapport, Bureau international du Travail, Genève, 2008 : <http://www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids/publ/share08fr.pdf>

4.3 - Le programme SHARE de l'OIT/USDOL au Burkina

Présentation

Le coordinateur national du projet OIT/USDOL est M. David Guiré.

Le conseil consultatif du projet (CCP) est placé sous la présidence du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale burkinabé. La CGTB représente les travailleurs et le REGIPV⁹, les PVVIH.

Le programme SHARE au Burkina se décline sur 3 ans (2005-2008).

Le projet poursuit deux objectifs généraux :

1. réduire les comportements à risques en matière de VIH/sida parmi les travailleurs ;
2. réduire la discrimination en matière d'emploi à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida.

Axé essentiellement sur l'action au niveau de l'entreprise, le projet implique :

- le gouvernement, les syndicats et les employeurs afin de garantir que le cadre juridique et stratégique national est propice à la prévention sur le lieu de travail et à la protection des droits des travailleurs,
- les cadres et les travailleurs pour formuler une politique et lancer des programmes efficaces sur les lieux de travail.

Au Burkina, 16 entreprises ont été intégrées au programme.

Les représentants des syndicats des 16 entreprises partenaires du projet ont bénéficié d'une formation sur :

- le rôle des syndicats au sein des entreprises
- comment s'impliquer dans les comités sida des entreprises
- formation de pairs éducateurs
- la sensibilisation d'acteurs : agent santé, médecins du travail

Un des objectifs est la signature de la charte du BIT.

Les conclusions du programme OIT/USDOL Burkina

Un rapport datant d'Avril 2008 (cf. Annexe VI3.2 -), reprend les conclusions du programme :

- création d'un conseil consultatif national (CCP) sous la présidence du Ministre du travail
- amendement du projet de loi type de l'assemblée nationale du Burkina sur le VIH/SIDA (loi de déc06)
- collaboration de 16 entreprises partenaires qui ont créé des CELS
- signature de la déclaration nationale tripartite de lutte contre le VIH en milieu de travail (signée par le Ministre du travail, Le vice-président du CNPB, M. Nacoulma et M. Sagnon, secrétaire général de la CGT-B)
- la formation de plus de 800 acteurs nationaux (travailleurs, employeurs, ONG, représentants des pouvoirs publics)
- appui à la mise en place de la coalition des entreprises de lutte contre le sida (AECV-B)
- collaboration avec les co-parrains de l'ONUSIDA et la communauté des donateurs

En perspective :

- Soumission au Fonds FAP/B de l'ONUSIDA sur la question du genre dans les CELS
- Appui à la mise en place d'une coalition des acteurs de l'économie informelle pour la lutte contre le VIH/sida en collaboration avec la Banque Mondiale

Difficultés et Perspectives

Le projet a rencontré quelques difficultés et constate que :

- les entreprises ont mis en place, dans le cadre du projet BIT, des comités d'entreprise de lutte contre le sida, dans lesquels les syndicats n'ont pas été impliqués
- les associations interviennent essentiellement dans un rôle de prestataire et ne participent pas en amont, ni au suivi.
- le passage à l'échelle du projet BIT pose problème

⁹ Réseau pour une Grande Implication des PVVIH

Le projet devait prendre fin en mars 2008 et a été prolongé jusqu'en juin 2008.
L'idée est de pouvoir le prolonger jusqu'en décembre 08 pour qu'ensuite un financement du Fonds Mondial prenne le relais.

4.4 - Proposition Fonds Mondial du secteur privé

Dans le cadre du Round 8 du Fonds Mondial, le BIT et le Ministère du travail se sont mobilisés pour la rédaction d'une mini-proposition sur le VIH en milieu de travail. La soumission d'une proposition pour un financement Fonds Mondial, permettrait de pérenniser le programme du BIT et de financer le CCP. Pour cela ils ont sollicité les acteurs (membres du CCP) du programme OIT/USDOL Burkina pour participer à la rédaction de cette mini-proposition, parmi lesquels le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB), la Coordination Intersyndicale de Lutte contre le Sida (CILS), le SP-CNLS...

Pour aider à la rédaction de cette mini-proposition, le BIT avait rédigé un pré-projet (cf. Annexe VI3.3 -) visant à intégrer les ajouts de chacun, suite à des ateliers de travail (organisés 2 jours avant le dépôt des mini-propositions). Il faut relever que les différents acteurs ont été informés très tardivement de ces réunions de travail qui ne semblaient pas organisées de façon à permettre de réels échanges participatifs.

Le bénéficiaire principal du pré-projet du BIT et du SP-CNLS était la coalition des entreprises de lutte contre le sida (lire chapitre II5.2 -), en instance de création. Les associations n'ont pas été consultées pour la création de cette coalition, et les syndicats ne connaissaient pas la place qu'ils pourraient y tenir.

Le bénéficiaire secondaire prévu était le BIT.

Le plaidoyer pour inscrire les associations comme bénéficiaires du projet fut accueilli avec réticence par le référent du secteur privé du SP-CNLS, M. Kambou et le Conseil du Patronat Burkinabé.

Le coordinateur de la rédaction de la proposition nationale (SP-CNLS), M. Wamarou consulté sur cette mini-proposition sur VIH et milieu de travail a insisté sur le fait que les associations de la société civile devaient impérativement figurer dans la mini-proposition pour satisfaire aux exigences d'éligibilité du Fonds Mondial. Par ailleurs, il a souligné que le BIT en tant qu'instance de l'ONU ne pouvait être bénéficiaire du Fonds Mondial.

4.5 - Autres projets VIH et milieu de travail dont l'OIT est partenaire¹⁰

HIV/AIDS Workplace Education Programme
(Project; USA; Sub-regional; 2004-2008)

Implementing HIV/AIDS workplace policies and programmes
(Activity; GTZ; 2003-2006)

HIV/AIDS prevention and impact mitigation in the world of work in Sub-Saharan Africa: strengthening legal and policy provisions and improving occupational safety and health (2006-2009)
(Project; SIDA-Sweden; 2006-2009)

HIV/AIDS and the world of work: Consequences for labour and socio-economic development
(Project, Italy; 2002-2003; Completed)

¹⁰ Source OIT : <http://www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids/activities/techcoop.htm#countrylist>

5 - La réponse du secteur privé

5.1 - État des lieux

Dans un rapport¹¹ datant de 2007, le SP-CNLS définit:

Le secteur privé et des entreprises comme un secteur d'intervention qui regroupe trois composantes :

- Les grandes entreprises représentées par les sociétés d'État et privées, les entreprises parapubliques et privées ayant plus de cinquante (50) employés tels que: la SONABEL, l'ONATEL, la SOFITEX, la CNSS etc.;
- Les petites et moyennes entreprises et industries sont celles qui disposent d'une structuration minimale et moins de cinquante (50) employés tels que les transporteurs, les débits de boissons;
- Le secteur informel est un ensemble de très petites unités de production de biens et services (à travers les organisations faïtières).

L'histoire de l'implication formelle du secteur privé et des entreprises dans la riposte nationale face au VIH/SIDA remonterait à l'année 2001 avec l'implication de 8 structures dans le processus de planification stratégique qui a abouti à l'élaboration de plans d'actions. Cette dynamique se serait renforcée au fil des années et en 2006 on aurait dénombré plus de 70 structures impliquées dans cette riposte.

Depuis 2005 le Projet BIT, programme tripartite d'éducation sur le VIH/Sida en milieu de travail au Burkina Faso, travaille avec 16 entreprises pilotes.

Par ailleurs, l'Action des Entreprises Contre le VIH/Sida au Burkina (AECV-B) créée en avril 2007 regroupe 20 grandes entreprises.

Selon le rapport, le secteur privé et les entreprises, dans la lutte contre le VIH, pourraient intervenir sur les aspects suivants :

- la formation des structures, CELS, Cellules relais ;
- la formation des pairs éducateurs ;
- les activités IEC/CCC ;
- la promotion des condoms ;
- la PTME ;
- le dépistage et traitement des IST ;
- le CDV
- l'accès aux soins.

La problématique du secteur privé et des entreprises réside dans son hétérogénéité. Il y cohabite des structures publiques/privées, des filiales de sociétés étrangères/ grandes sociétés appartenant à des nationaux, un secteur informel dynamique et peu structuré, ainsi que des organisations faïtières. [Selon les syndicats, 80% de l'économie burkinabé est issue du secteur informel.] On note des difficultés relatives à l'insuffisance de formation en planification suivi évaluation des acteurs de ce secteur, la quasi-absence d'appui des Partenaires techniques et financiers (PTF), la faiblesse du plaidoyer interne, dans certains cas, l'insuffisance du suivi évaluation et de la capitalisation des activités de ce secteur auquel s'ajoute l'absence d'un cadre organisationnel au regard de la spécificité de ce secteur.

Le rapport conclut:

« Les acteurs rencontrés pensent globalement que la réponse contre le VIH/SIDA est passable dans le secteur privé et dans les entreprises. Diverses raisons expliquent cette situation avec entre autres :

- la récente implication de ces secteurs dans la lutte contre le VIH/Sida et l'insuffisance

¹¹ Manuel d'opération de la Coalition nationale du secteur privé et des entreprises contre le VIH/SIDA et les IST au Burkina Faso, 2007, SP-CNLS/IST Burkina (Annexe VI.3.4 -)

d'engagement des acteurs

- la faible expérience et organisation des acteurs de ces secteurs;
- la difficulté à structurer la réponse contre le VIH/Sida dans ces secteurs compte tenu de leur spécificité;
- l'insuffisance d'engagement des acteurs de ces secteurs;
- la perception différente du risque dans les 3 secteurs et le niveau disparate des connaissances;
- le déficit d'information et de prise de conscience;
- l'insuffisance des financements. »

5.2 - Coalitions d'entreprises

La future coalition des entreprises

Pour répondre aux faiblesses constatées et organiser le secteur privé, le rapport du SP-CNLS, préconise la création d'une Coalition nationale du secteur privé et des entreprises contre le VIH/SIDA et les IST au Burkina Faso.

Cette coalition serait créée sur le modèle de coalitions d'entreprises existantes en Afrique Sub-Saharienne et affiliée à la Panafrican Business Coalition (PABC)¹² elle-même soutenu par la Global Business Coalition¹³ (GBC) (Coalition mondiale des entreprises (CME) en français).

L'objet de cette Coalition serait d'assurer la coordination des activités de ce secteur, de mobiliser les financements pour les activités, d'apporter un appui technique aux acteurs de la lutte contre le VIH/SIDA de ce secteur, d'améliorer et de renforcer la prise en charge des travailleurs infectés par le VIH/SIDA.

Concrètement, « la Coalition devrait coordonner et orienter l'action des CELS et être hiérarchiquement supérieur à eux ».

Pourraient être membres, les entreprises et les organisations d'employeurs et de travailleurs, moyennant une cotisation. A ce propos, la CGT-B souligne que le montant élevé fixé pour ces cotisations montre que la Coalition s'adresse avant tout aux entreprises.

Cependant, le Conseil d'administration « pourrait comprendre des représentants d'organisations de PVVIH et des principales organisations syndicales du secteur¹⁴ »

La Coalition pourrait être rattachée institutionnellement à la Chambre de commerce ce qui impliquerait que le Président de la chambre de commerce puisse être le premier responsable de cette coalition.¹⁵

Il est intéressant de relever ici que la mission a été reçue par le président de la Chambre de Commerce de Bobo Dioulasso, qui n'était absolument pas sensible à la question de la lutte contre le VIH en milieu de travail.

Le rapport sus-cité, datant de 2007, propose un état des lieux de la situation au Burkina ainsi que des coalitions africaines. Surtout, il présente les statuts de la coalition, son règlement intérieur et son fonctionnement très détaillé et n'avait pas été communiqué à la CGT-B.

¹² la PABC est menée par la SABCOHA (coalition sud-africaine) et la NABCOA (coalition namibienne), soutenue par la Standard Bank et la Global Business Coalition Coalition mondiale (GBC) (Coalition mondiale des entreprises (CME) en français

¹³ Coalition mondiale de 220 entreprises engagées dans la lutte contre le VIH : www.coalitionpaludisme.org

¹⁴ p17, point 3.a du Manuel d'opération de la Coalition nationale du secteur privé et des entreprises contre le VIH/SIDA et les IST au Burkina Faso, 2007, SP-CNLS/IST Burkina

¹⁵ p21, point 1.5.6 du Manuel d'opération de la Coalition nationale du secteur privé et des entreprises contre le VIH/SIDA et les IST au Burkina Faso, 2007, SP-CNLS/IST Burkina

Ce rapport a été établi à partir de sources documentaires et d'entretiens d'acteurs. Notons que parmi ces acteurs figurent des « délégués du personnel et responsables syndicaux : 2 (ONSL ; plus 1 non identifié) » et le nom du représentant de l'ONSL interviewé n'est pas renseigné¹⁶.

L'étude a été financée par le SP/CNLS-IST à travers le programme d'appui institutionnel financé par le PNUD et confiée à un consultant.

La date de création de la Coalition est prévue les 6-7 mai 08.

Le Président de la coalition serait le DRH de la SONABEL et le vice-président, Edouard Rochet (président de l'AECV-B, lire ci-dessous).

La stratégie des syndicats, dont la CGT-B, qui participent à la coalition est d'œuvrer pour la meilleure orientation possible de la Coalition et de trancher ensuite.

Action des Entreprises Contre le VIH-Sida au Burkina Faso (AECV-B)

L'Action des Entreprises Contre le VIH-Sida au Burkina Faso (AECV-B) a été créée en avril 2007 par 10 entreprises dont 8 sont des filiales d'entreprises membres de l'association SIDA-ENTREPRISES. L'objectif est de mieux partager leurs expériences en matière de lutte contre le VIH-Sida : quelles actions, avec quels partenaires, quelles bonnes pratiques. Pour cela, elle réunit ses membres tous les 3 mois pour des exposés d'expériences thématiques. Pour 2008, deux projets sont planifiés, de la formation/prévention VIH dans les entreprises et une étude sur l'état des lieux de la situation VIH des entreprises membres.

L'AECV-B regroupe aujourd'hui 20 entreprises et vit sur ses cotisations. SIDA-ENTREPRISES leur fournit un appui technique et les entreprises membres de l'AECV-B vont bénéficier d'un programme de formation de leur personnel médical et social.

Le Président de la coalition est Edouard Rochet (CFAO).

Les syndicats et les associations ne participent pas à l'AECV-B.

L'AECV-B devrait adhérer à la nouvelle coalition des entreprises en tant que structure.

5.3 - Les comités d'entreprise de lutte contre le VIH/SIDA - CELS

Rappel

Les CELS sont obligatoires dans les entreprises de plus de 50 salariés. Ils sont mis en place par les directions d'entreprise et la désignation des salariés se fait souvent en fonction des services et de l'implication personnelle. Un projet de loi envisage d'y associer prochainement la participation des partenaires sociaux et des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

La mission a rencontré 4 CELS, il s'agit des CELS de SOFITEL (hôtellerie), SONABEL (électricité), SOFITEX (textile) et BRAKINA (brasserie).

Expérience positive de la SONABEL

Une expérience très positive de CELS a été observée à la SONABEL, qui implique largement les syndicats.

Le CELS est composé de 6 membres dont le DRH et les représentants des organisations syndicales. Il est financé par la direction générale, mène une activité de prévention et finance la formation des pairs éducateurs.

Le partenariat avec les structures médicales est réalisé avec un médecin extérieur en relation avec une seule personne de la SONABEL qui est le **correspondant santé** afin d'assurer le respect de la confidentialité.

¹⁶ p41 du *Manuel d'opération de la Coalition nationale du secteur privé et des entreprises contre le VIH/SIDA et les IST au Burkina Faso, 2007, SP-CNLS/IST Burkina*

Il a été mis en place un **fonds de solidarité** abondé par l'entreprise à hauteur de 80 millions de francs CFA sur une masse salariale de 8 milliards de francs CFA. Les salariés cotisent 1% sur leur salaire et sur la base du volontariat. Si quelques uns étaient réticents au début, actuellement tous y participent. Cela permet la prise en charge des examens et des ARV pour chaque agent concerné. Les personnes PVVIH peuvent également utiliser leur avantage santé fourni par leur caisse de sécurité sociale de l'entreprise.

Une aide alimentaire de 50 000 frsCFA est versée chaque trimestre aux PVVIH.

Le taux de mortalité a beaucoup chuté et le taux de dépistage a nettement augmenté. De l'avis du directeur, l'investissement dans **la lutte contre le VIH/SIDA est profitable au plan humain et au plan économique pour l'entreprise et cela n'a été possible que par l'engagement des organisations syndicales.**

Faiblesses constatées

Peu d'implication des syndicats

Dans les autres CELS rencontrés, les syndicats sont rarement impliqués.

Les représentants du CELS restent souvent considérés comme des salariés privilégiés qui ont des avantages et un intérêt à être dans ce comité (cf. SOFITEL)

Une direction très présente

Les CELS disposent rarement de budget propre et la direction doit avaliser les décisions du CELS et la nomination de ses membres.

La confidentialité

Le respect de la confidentialité est souvent au cœur du problème. Les salariés craignent que la direction des ressources humaines ne soit informée, et lorsque la confidentialité est respectée via un médecin qui facture à son nom les remboursements d'ARV, le système est limitant pour la prise en charge des familles (cf. cas de la SOFITEX).

Quelle prise en charge ?

Souvent la prise en charge comprend les ARV, parfois le suivi, rarement la prise en charge psychosociale.

Des associations prestataires

Les CELS font souvent appel à des associations pour réaliser les activités de dépistage, sensibilisation, prévention. Mais ces associations ne sont pas impliquées dans les processus de décision, ni de suivi.

6 - La place des syndicats

6.1 - Expérience des syndicats sur le VIH en milieu de travail

La CGT-B

A travers le programme SHARE de l'OIT/USDOL, les militants de la CGT-B ont bénéficié de formations sur VIH et travail.

Ils sont également partie prenante du Conseil Consultatif du Projet OIT/USDOL.

Enfin, ils ont été contactés pour participer à la création de la future coalition des entreprises et du secteur privé.

Dans le cadre du projet, la CGT-B a mobilisé ses militants pour que le projet soit suivi par un comité du projet de 5 personnes, dont le coordinateur est M. Nobila Ouédraogo.

Le Conseil Intersyndical de Lutte contre le Sida (CILS)

Plus largement, l'ensemble des syndicats a décidé de s'impliquer dans la lutte contre le VIH, notamment à travers la création d'un Comité Intersyndical de Lutte contre le Sida, dans lequel sont représentés plusieurs confédérations syndicales, dont la CGT-B.

La Fédération Internationale des Transports (ITF)

ITF est une fédération syndicale internationale professionnelle, elle regroupe des syndicats autonomes des transports. Elle représente 4,5 millions de travailleurs des transports dans 148 pays. Elle est affiliée à la Confédération syndicale internationale (CSI) et les fédérations de la CGT (Transports, cheminots, marins dockers etc.) en sont adhérentes.

En Afrique, il existe 2 bureaux : à Nairobi qui coordonne toute la région, à Ouagadougou qui coordonne l'Afrique francophone et la CEDEAO

Au Burkina, ITF regroupe 3 syndicats de transports : les taxis, les transports de voyageurs et de fret, un petit syndicat de cheminots et d'aviation civile.

Il existe une coordination nationale des affiliés ITF et une coordination sous-régionale Afrique de l'ouest des affiliés ITF.

ITF et le VIH

ITF a mené un travail important sur la question du VIH.

Elle a mis l'accent sur les routiers et travaille à la négociation de clauses de prise en charge dans les conventions collectives.

Elle a développé quelques outils : une revue « Agenda », un DVD sur le corridor de Mombasa.

Lors de la journée internationale des routiers, ITF mène un travail sur les frontières où les associations sont impliquées, mais de façon ponctuelle. Elles ne participent pas à la conception des actions.

ITF a d'excellentes initiatives sur le VIH et les routiers, qui méritent d'être capitalisée pour le projet.

6.2 - Difficultés actuelles

D'un avis quasi-unanime, les syndicats paraissent isolés sur la question du VIH en milieu de travail.

Bien que présents sur le papier dans la plupart des comités relatifs au VIH et travail, ils n'ont que rarement été réellement impliqués.

Tel est le cas pour le projet de l'OIT/USDOL, dans le cadre duquel des Comités d'Entreprises de lutte contre le sida ont été créés, sans que les syndicats n'y soient impliqués. L'élaboration de la « suite » du projet pour un financement du Fonds Mondial, n'a pas non plus laissée une participation active aux syndicats.

De même, la place des syndicats dans la future coalition des entreprises reste à prendre et ils ne sont, à ce jour, pas représentés dans les instances nationales de lutte contre le sida (CNLS, CCM).

7 - La place des associations

7.1 - Expérience des associations sur le VIH en milieu de travail

Les associations partenaires du projet : AAS, ALAVI et REVS+

D'une manière générale, les associations partenaires du projet participent à des actions de lutte contre le VIH en entreprises en tant que prestataire.

A l'occasion de ces interventions ou dans leurs consultations, les associations peuvent être interpellées sur des déviances en entreprise, en particulier sur la confidentialité. Or leur position de prestataire ne leur permet pas de pouvoir intervenir sur ces questions.

REVS+ a une expérience de tables rondes de plaidoyer avec des entreprises, auxquels les syndicats ne participaient pas.

Associations de lutte contre le VIH en milieu de travail : URBLs Ouagadougou, URBLs Bobo Dioulasso et ABS

La mission a rencontré plusieurs associations qui ont une expérience spécifique dans la lutte contre le VIH en milieu de travail.

Ces associations (URBLs) travaillent prioritairement sur la population des **routiers** et toute personne liée au routier soit les conducteurs, apprentis chauffeurs, mécaniciens, les petits commerçants dans les gares routières, les travailleurs du sexe ; alors que l'association ABS est liée directement à une entreprise de textile, la SOFITEX.

Ces associations offrent des consultations, clubs d'observances, interventions de sensibilisation, promotion du dépistage..., leur médecin peut également être le médecin référent-conseil d'entreprises.

Pour la majorité de ces associations, leur activité est très liée aux entreprises.

La collaboration avec d'autres associations ou syndicats travaillant sur le domaine est rare, on observe un cloisonnement des acteurs. Pour exemple, URBLs mène des actions sur les axes frontaliers en direction des routiers, mais ne connaît pas ITF, syndicat qui mène le même type d'actions.

Cependant elles reconnaissent l'intérêt d'un travail avec les syndicats comme pouvant être utile sur les questions de discrimination et la perte du travail en raison du VIH.

Expertise d'autres associations : REGIPIV, RAJS

La mission a également rencontré le REGIPIV, Réseau Pour une Grande Implication des Personnes Vivant avec le VIH au Burkina Faso et le RAJS, Réseau Africain Jeunesse santé et développement au Burkina Faso.

Chacune de ces associations a un lien et une expertise spécifique en matière de VIH et travail et sont des relais d'action important pour le projet actuel.

En effet, les jeunes travailleurs sont une cible privilégiée. Un jeune entrant en emploi, par son changement de statut, va s'autonomiser, augmenter ses relations sociales et accroître ainsi sa vulnérabilité au VIH. Les jeunes femmes quant à elles, ont 80% de risque de se voir proposer des relations sexuelles pour l'obtention d'un travail.

Par ailleurs, le REGIPIV, mène un projet de réduction de la discrimination et de la stigmatisation à l'égard des Personnes vivant avec le VIH qui a pour objectif principal de réduire toutes formes de stigmatisation et de discrimination associées au VIH/SIDA, dans les lieux de travail et dans l'entourage familial dans trois régions sanitaires du Burkina.

7.2 - Difficultés actuelles

En matière de VIH en milieu de travail, les associations sont souvent considérées par le secteur privé comme les « enfants gâtés des financements du VIH ».

Au départ les associations avaient accès aux entreprises mais ont été peu à peu évincées, au profit de personnes-référentes VIH formées mais sans réelle expertise. En conséquence, elles continuent d'intervenir dans les entreprises en tant que prestataire. Cependant elles sont rarement impliquées à la mise en place en amont de ces activités, ni à leur suivi.

Il est également intéressant de souligner le cloisonnement des activités dans ce domaine, entre associations ou encore entre association et syndicat.

III Réponse partenariale syndico-associative

1 - Appropriation du projet AIDES-CGT

Les associations et syndicats partenaires du projet ont entièrement validé la démarche du projet et la complémentarité des uns et des autres sur la question du VIH en milieu de travail. Chacun se félicite d'avoir « trouvé l'allié » qui leur manquait pour travailler sur cette question.

Des réunions communes de travail ont permis aux différentes structures d'échanger leurs approches, leurs expériences et leurs points de vue sur le partenariat et les activités futures.

Face au constat du manque de consultation des associations et des syndicats dans la mini-proposition VIH et milieu de travail du BIT ; à l'opacité entourant la coalition des entreprises et la place des syndicats en son sein, les associations et la CGT-B partenaires dans le projet AIDES-CGT ont décidé de la rédaction d'une mini-proposition complémentaire à celle de la coalition des entreprises.

2 - Requête commune Fonds Mondial

2.1 - Résumé de la requête

Préambule

Tous les domaines d'intervention identifiés dans le cadre de ce projet seront pris en charge par la CORAB¹⁷ identifié par la société civile comme récipiendaire principal et AIDSETI et la CGT-B se positionnent comme récipiendaires secondaires.

Les populations cibles visées sont :

- les travailleurs PVVIH
- les travailleurs des secteurs formel et informel
- les personnes sans emploi
- les représentants du personnel
- les acteurs syndicaux
- les acteurs associatifs

Parmi ces populations cibles visées, nous pouvons préciser les sous-groupes suivant :

- les acteurs de l'entreprise et particulièrement les syndicalistes (exemple : la CGT-B recense 50 000 adhérents (source : rapport d'activités des congrès syndicaux))
- les acteurs issus des groupes communautaires PVVIH investis dans des actions sida et milieu de travail de façon spécifique et/ou prise en charge globale à titre général (exemple : AIDSETI recense environ 10 000 PVVIH actrices de la lutte contre le sida (source : rapports d'activités des associations membres de AIDSETI))

Le milieu de travail est défini comme suit :

- les entreprises du secteur formel,
- le secteur informel,
- l'ensemble des acteurs pouvant agir sur ces secteurs

Stratégie :

Dans la mise en œuvre de la présente proposition les stratégies suivantes seront utilisées :

- la mutualisation des expériences et expertises des acteurs associatifs et syndicaux,

¹⁷ La CORAB est une coalition d'associations burkinabé récemment créée, dont font partie les associations AAS, ALAVI et REVS+

- l'appui sur les structures syndicales et associatives de lutte contre le sida existantes,

Le développement de ces stratégies permettra la mise en œuvre de la présente proposition à travers les 5 axes du cadre stratégique de lutte contre le VIH/sida et des IST 2006-2010 du Burkina Faso.

Axes prioritaires identifiés pour le programme:

- Priorité 1 : Prévention et promotion du conseil et du dépistage volontaire en milieu de travail
- Priorité 2 : Renforcement de l'Accès aux soins et de la prise en charge médicale et communautaire des PVVIH en milieu de travail
- Priorité 3 : Renforcement de la protection et du soutien au PVVIH et personnes affectées par le VIH/sida en milieu de travail
- Priorité 4 : Renforcement du partenariat entre les syndicats et les organisations à base communautaire, de la coordination avec l'ensemble des acteurs du milieu de travail et de la mobilisation des ressources pour la lutte contre le VIH/sida en milieu de travail
- Priorité 5 : Renforcement, du suivi-évaluation et de la promotion d'études sectorielles et d'impacts dans le milieu de travail

Pour chacune des priorités ont été définis :

- Les buts
- Les indicateurs d'impact
- Les populations cibles
- Les objectifs
- Les Domaines de prestations de services et activités
- Les indicateurs de résultats

Vous trouverez ci-après des extraits de la requête concernant les activités proposées.

Priorité 1 : Prévention et promotion du conseil et du dépistage volontaire en milieu de travail

Domaines de prestations de services et activités

L'ensemble des activités seront menées par les 4 acteurs suivants : (a) la coalition des entreprises, (b) les institutions, (c) les syndicats et (d) les organisations à base communautaire.

- CCC : Relais communautaires et écoles
 - o Interventions d'acteurs associatifs et syndicaux pour des actions de sensibilisation dans les entreprises, les centres d'apprentissage et à proximité des lieux de travail formel et informel (activité menée par c et d)
 - o Réalisation et distribution d'un kit de prévention spécifique contenant un questionnaire, pour les jeunes travailleurs (activité menée par a, b, c et d)
- Préservatif
 - o Achat et mise à disposition en libre accès de préservatifs masculins et féminins (activité menée par a et b)
- Test et conseil
 - o Mise en place d'un dépistage ambulatoire (activité menée par b, c et d)
 - o Interventions d'acteurs associatifs et syndicaux pour la promotion du dépistage volontaire en proximité du lieu de travail (activité menée par b, c et d)
- Renforcement de la société civile et des capacités institutionnelles
 - o Formation de personnes « correspondants santé-VIH » au sein des représentants du personnel, en lien avec l'OST, pour qu'ils orientent vers les activités de soutien des associations (activité menée par c et d)
 - o Formation des représentants du personnel, des acteurs syndicaux et associatifs sur la prévention des IST/VIH en milieu de travail (activité menée par c et d)

Priorité 2 : Renforcement de l'Accès aux soins et de la prise en charge médicale et communautaire des PVVIH en milieu de travail

Domaines de prestations de services et Activités

L'ensemble des activités seront menées par les 4 acteurs suivants : (a) la coalition des entreprises, (b) les institutions, (c) les syndicats et (d) les organisations à base communautaire.

- CCC – relais communautaire et écoles
 - o Campagne de sensibilisation des mutuelles d'entreprise pour leur implication dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre le VIH en milieu de travail
- Soins et appui pour les malades chroniques
 - o Groupes de paroles et d'aide à l'observance pour les travailleurs au sein des associations (activité menée par c et d)
- Renforcement de la société civile et des capacités institutionnelles
 - o Création d'un fonds mutualisé pour la prise en charge globale des travailleurs PVVIH alimenté par les entreprises, les mutuelles d'entreprise, les compagnies d'assurance et les travailleurs

Priorité 3 : Renforcement de la protection et du soutien au PVVIH et personnes affectées par le VIH/sida en milieu de travail

Domaines de prestations de services et Activités

L'ensemble des activités seront menées par les 4 acteurs suivants : (a) la coalition des entreprises, (b) les institutions, (c) les syndicats et (d) les organisations à base communautaire.

- CCC - Mass médias
 - o Réalisation d'une campagne de sensibilisation de lutte contre les discriminations des PVVIH au travail (affiches, spots télévisuels et radiophoniques, presse écrite...)
(activité menée par a, b, c et d)
- CCC – Relais communautaires et écoles
 - o Elaboration et diffusion d'un guide pratique et d'un répertoire en matière de VIH en milieu de travail (a, b, c et d)
- Renforcement de la société civile et des capacités institutionnelles
 - o Formation des juristes, des inspecteurs du travail, du personnel du tribunal du travail, des acteurs associatifs, des représentants du personnel, des acteurs syndicaux sur les aspects discriminations VIH et milieu de travail (activité menée par a, b, c et d)
 - o Création de permanences santé-VIH et discriminations au sein des bourses du travail
- Soins et appui pour les malades chroniques
 - o Groupes de paroles thématiques de soutien pour les travailleurs PVVIH et leurs ayant-droit (activités menées par c et d)
 - o Entretiens individuels de soutien psychosocial pour les travailleurs PVVIH et leurs ayant-droit (activités menées par c et d)
 - o Création d'un fonds mutualisé d'appui au soutien social des travailleurs PVVIH alimenté par les entreprises, les mutuelles d'entreprise, les compagnies d'assurance et les travailleurs (activité menée par a, c et d)
- Réduction de la stigmatisation dans tous les contextes
 - o Interventions de sensibilisation aux discriminations des PVVIH au sein des entreprises et à proximité des lieux de travail (activité menée par a, b, c et d)

Priorité 4 : Renforcement du partenariat entre les syndicats et les organisations à base communautaire, de la coordination avec l'ensemble des acteurs du milieu de travail et de la mobilisation des ressources pour la lutte contre le VIH/sida en milieu de travail

Domaines de prestations de services et Activités

L'ensemble des activités seront menées par les 4 acteurs suivants : (a) la coalition des entreprises, (b) les institutions, (c) les syndicats et (d) les organisations à base communautaire.

- CCC - Relais communautaires et écoles

- Congrès de l'organe de coordination des associations de lutte contre le VIH et des syndicats, sur la question du VIH au travail (c et d)
- Elaboration de politiques et notamment d'une politique sur les lieux de travail
 - Elaboration et Négociation d'accords collectifs concernant la mise en place d'un comité de lutte contre le VIH, la prévention, l'accès aux soins, la non-discrimination, le maintien dans l'emploi, la protection sociale et la responsabilité sociale de l'entreprise (a et c)
 - Elaboration de propositions pour l'amélioration de la législation du Burkina Faso sur le travail et la protection sociale (b, c et d)
- Renforcement de la société civile et des capacités institutionnelles
 - Création d'un organe opérationnel de coordination des associations de lutte contre le VIH et des syndicats, sur la question du VIH au travail (c et d)
 - Appui financier à l'organe de coordination des associations de lutte contre le VIH et des syndicats, sur la question du VIH au travail (c et d)
 - Participation de l'organe de coordination des associations de lutte contre le VIH et des syndicats, sur la question du VIH au travail, à la coalition des entreprises pour la coordination des projets VIH en milieu de travail (a, c et d)
 - Ateliers de travail des représentants des travailleurs et de l'administration pour la discussion et la négociation d'accords (a et c)
 - Ateliers de travail des représentants des travailleurs, des associations et les institutions publiques pour la discussion de proposition législatives (b, c et d)

Priorité 5 : Renforcement, du suivi-évaluation et de la promotion d'études sectorielles et d'impacts dans le milieu de travail

Domaines de prestations de services et Activités

L'ensemble des activités seront menées par les 4 acteurs suivants : (a) la coalition des entreprises, (b) les institutions, (c) les syndicats et (d) les organisations à base communautaire.

- Renforcement de la société civile et des capacités institutionnelles
 - Mise en place d'un observatoire de la lutte contre le VIH en milieu de travail
 - Création d'un fonds documentaire pour l'observatoire
 - Création d'un fonds financier pour l'observatoire (c et d)
 - Mise en place d'un comité de pilotage du présent programme (c et d)
 - Evaluation externe du présent programme (c et d)
 - Etudes spécifiques VIH en milieu de travail (a, b, c et d)
 - Suivi du programme
 - Charges fixes de la coordination du programme

2.2 - Budget

La requête porte sur un budget de 5 années (2009-2013) pour un total de 1 600 000 euros.

Résumé du budget par catégorie de coût	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total sur 5 ans
Ressources humaines	59 892	59 892	65 388	57 612	65 388	308 172
Assistance technique et de Gestion	27 480	-	9 160	-	4 580	41 220
Formation	48 280	-	42 370	-	-	90 650
Produits et équipements médicaux						-
Produits pharmaceutiques (Médicaments)						-
Coûts de gestion des achats et des stocks (GAS)						-
Infrastructure et autres équipements	32 061	32 061	32 061	-	-	96 183
Matériel de communication						-
Suivi et évaluation (S&E)	3 052	3 052	3 052	3 052	3 052	15 260
Soutien humain aux patients/populations cibles	184 786	181 786	107 532	191 498	217 948	883 550
Planification et administration	37 146	23 066	23 066	23 066	35 046	141 390
Frais fixes	1 832	1 832	1 832	1 832	1 832	9 160
Autres						
TOTAL	394 529	301 689	284 461	277 060	327 846	1 585 585

Résumé du budget par domaine de prestation de services (DPS)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total sur 5 ans
DPS 1CCC-Relais communautaires et écoles...	144 960	137 380	118 380	128 380	142 380	671 480
DPS 2. Préventif	678	678	2 260	3 390	4 520	11 526
DPS 3. Test et conseil	32 061	32 061	32 061	-	-	96 183
DPS 4.Renforcement de la société civile et des capacités institutionnelles ..	130 542	54 442	111 468	52 162	76 498	425 112
DPS 5.Soins et appui pour les malades chroniques	19 152	19 152	19 152	19 152	21 888	98 496
DPS 6.CCC-Mass médias	57 976	57 976	1 140	73 976	82 560	273 628
DPS 7.Élaboration de politiques et notamment d'une politique sur les lieux de travail	9 160	-	-	-	-	9 160
TOTAL	394 529	301 689	284 461	277 060	327 846	1 585 585

IV Conclusions Générales

1 - Conclusions dans le contexte Burkinabé

1.1 - Conclusions

Validation du projet par la majorité des acteurs rencontrés

Il est important de noter que la majorité des acteurs rencontrés ont reconnu la plus-value du projet. Cela est vrai, des institutions (CCM, BIT, CMLS-Santé, SP-CNLS), des syndicats (CGT-B, ITF), des associations (REGIPIV, RAJS, ABS, URBL, PAMAC) et des entreprises.

Appropriation par les syndicats des enjeux liés au VIH

→ Demande officielle de siège pour les syndicats au CCM (Country Coordination Mechanism = Coordination nationale du Fonds Mondial)

Il paraît désormais clair pour les syndicats et les institutions que la présence des syndicats de travailleurs au CCM est entièrement légitime et que l'obtention d'un siège comblerait cette actuelle lacune.

→ Plaidoyer pour une présence légitime des syndicats dans les CELS (Comité d'Entreprise de Lutte contre le Sida)

Soutenu par une présence au CCM, le plaidoyer de l'implication des syndicats dans les CELS sera un grand enjeu. Les résultats insatisfaisants, voire l'« échec », de certains CELS tiennent en partie à l'absence des syndicats/travailleurs dans la prise de décision et de la subordination des décisions par la direction. A contrario, l'expérience de la SONABEL (entreprise nationale d'électricité) qui a entièrement mobilisé et impliqué les syndicats, est très satisfaisante.

Porte d'entrée pour les associations dans le milieu du travail

Les associations disent être actuellement cantonnées à un rôle de prestataire dans la résolution de la question VIH en milieu de travail.

Ces projets et ce partenariat syndico-associatif permettent aux associations de proposer leur plus-value, de légitimer leur implication dans les processus de prise de décision dès en amont, de participer au plaidoyer au côté des syndicats dans le milieu de travail, de répondre à l'interpellation de leurs adhérents travailleurs PVVIH.

Associations et syndicats ont mutuellement reconnu l'apport de chacun dans le traitement de la question VIH en milieu de travail.

Consécration du partenariat syndico-associatif

→ Un partenariat possible grâce à la solidité des structures sur lesquelles il repose

Il est important de noter que le terrain a été largement préparé pour permettre ce partenariat.

D'une part, la solidité, l'unité et la confiance du réseau AIDSETI (réseau de 6 associations à base communautaire), permettant aux associations une très grande réactivité dans la prise de décision et la délégation de celles-ci, a constitué un élément déterminant dans la souplesse du fonctionnement du partenariat. Par ailleurs, le réseau AIDSETI sait garder la richesse de chacun et permet l'émergence d'initiatives (telle que la proposition de la rédaction d'une requête Fonds Mondial à 2 jours du dépôt).

D'autre part, la CGT-B a montré une grande conscience des enjeux de la thématique, s'engageant avec volonté et fermeté, attribuant ainsi une grande confiance au partenariat. Par ailleurs, la création du CILS (Comité intersyndical de lutte contre le sida), l'unité intersyndicale à travers cette structure, le poids syndical de la CGT-B dans le paysage national et la mobilisation de son secrétaire général, personnalité reconnue de la société civile (et particulièrement des associations) sont autant de facteurs de réussite du partenariat et de réactivité dans la prise de décision.

→ **Renforcement du partenariat par une meilleure compréhension des enjeux de chacun**

Si la confiance entre les partenaires a été pleinement confirmée, elle sortirait pour autant renforcée par une meilleure compréhension/connaissance des enjeux de chacun.

Ainsi, il sera nécessaire de clairement échanger autour des stratégies que chacun peut avoir dans diverses plateformes, coalitions, coordinations. Cela est vrai pour l'implication des associations dans la CORAB (coalition des associations burkinabé), comme de l'implication des syndicats dans la coalition des entreprises ou dans le CILS (Comité intersyndical de lutte contre le sida). Autant de coalitions/plateformes qui devront être clairement explicitée, afin que le partenaire puisse avoir une compréhension globale des enjeux de son homologue.

→ **Inscription de ce partenariat dans la pérennité**

La rédaction d'une requête Fonds Mondial permet d'inscrire cette démarche syndico-associative dans la durée (couverture des années 2008 à 2013) et de la doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses actions

→ **Construction d'un plaidoyer de la société civile**

Ce partenariat dessine les contours d'une plateforme innovante de la société civile burkinabé pour un plaidoyer commun. Une place stratégique à prendre dans un contexte où le secteur privé des entreprises est en pleine structuration (cf. chapitre coalition des entreprises).

1.2 - Pistes de travail du projet local

Définition d'un Projet local

→ **Création d'un comité de concertation local**

Les présidents des associations et le secrétaire général de la CGT-B tiendront une réunion sous 15 jours (fin avril) qui décidera de :

- la mise en place d'un comité de concertation local qui portera le projet
- des ressources financières de ce comité
- du champs d'action du projet local (entreprises/filières cibles)
- du plan opérationnel et du chronogramme de la mise en œuvre du projet local
- du rôle des partenaires d'action*

* Par partenaire d'action, s'entendent des partenaires qui ne sont pas des partenaires pivot du projet, mais qui ont une expérience sur la question du VIH en milieu de travail, et pourront être des partenaires ressources, partenaires clés du projet (Par exemple au Burkina : le REGIPIV, le RAJS, l'URBLS...)

→ **Thématiques de travail esquissées**

Capitalisation des acquis de chaque structure
 La confidentialité au sein de l'entreprise

A suivre

- la requête AIDSETI/CGT-B déposée au Fonds Mondial
- la création de la coalition des entreprises (6-7 mai 08)
- la création d'une coalition des acteurs de l'économie informelle (cf rapport du BIT)
- réunion UNGASS à New-York et rapport sur le rôle de la société civile dans la réponse nationale

Personnes/structures/expériences ressources

- ITF, contact Nazi Kaboré
- Dr Kiwallo, de l'URBLS
- L'URBLS, contact Abdel Karim Sawadogo
- Le REGIPIV et son projet stigma
- Patrice Sanon, le juriste du REGIPIV
- Le RAJS comme partenaire d'action permettra l'accès à la population jeune
- Politique VIH de la SONABEL
- ABS et UBLS Bobo (à confirmer)
- OST
- L'AECVB : CR des réunions trimestrielles d'échanges de pratiques

2 - Recommandations sur la méthodologie du projet transversal

Approche partenariale association-syndicat

Cette approche est apparue très importante dans la mission. Autant la présence paritaire association-syndicat avait été clairement intégrée pour les missions en elle-même, autant la présence des associations et des syndicats locaux n'a été proposée que sur place et a démontré toute sa pertinence.

Cela a notamment permis :

- à chacun des partenaires de découvrir et comprendre le fonctionnement des autres partenaires, ainsi que leurs enjeux,
- d'assurer le même niveau d'information pour chacun des acteurs à un moment crucial du projet, son démarrage, permettant ainsi d'asseoir la confiance entre les partenaires,
- que les acteurs locaux s'affirment sur le projet devant les différents interlocuteurs locaux (institutionnels, entreprises, et partenaires d'actions associatifs et syndicaux)

→ il est donc vivement recommandé que cette méthodologie soit retenue pour les autres missions exploratoires et pour le projet global : la présence paritaire des partenaires associatifs et syndicaux, locaux et du Nord doit être primordiale dans les rencontres qui sont faites.

Une démarche non exclusive

Cette approche a été entièrement validée, et pourrait être étendue de façon plus systématique, car il semble intéressant de pouvoir se confronter au point de vue de chacun des acteurs intervenant sur un même lieu de travail : d'une part la direction et le Comité d'entreprise de lutte contre le sida (CELS), d'autre part les syndicats, mais également les associations prestataires ou encore le médecin du travail...

→ il est recommandé lors de la planification des rencontres d'organiser, dans la mesure du possible, les rencontres séparées des différents acteurs d'un même lieu de travail.

Connaissance des partenaires

Cette première mission exploratoire a été extrêmement chargée du point de vue des rencontres. Une certaine souplesse avait été conservée avant le début de la mission en prévision de prises de rendez-vous de dernier moment. Cependant la visite de chacun des partenaires n'avait pas été clairement fixée et a été occultée au détriment de rencontres d'institutions ou d'entreprises. Ces temps réservés à l'échange entre partenaires sur leurs activités respectives restent primordiaux. La présentation du réseau Afrique 2000 doit également figurer dans les préalables.

→ il est recommandé de prévoir des rencontres/visites de chacun des partenaires et de ses activités en début de mission

Communication

Pour cette première mission exploratoire, avait été préparée une version non définitive d'une plaquette de présentation du projet. Rapidement, cette plaquette, conçue avec une vision AIDES-CGT du projet, s'est avérée inutilisable sur le terrain. Localement le projet est porté par les partenaires régionaux, il est donc primordial de décliner une plaquette pour chaque contexte local. Une réflexion doit s'engager sur l'opportunité d'une plaquette générale sur les 3 pays et les partenaires du nord.

→ il est recommandé de réaliser une plaquette de présentation du projet déclinée localement en partenariat avec les partenaires locaux

Formation

L'un des objectifs des missions exploratoires était une première identification des personnes-relais qui seront formées. Il semble que cette question de la formation, bien que pouvant être énoncée, ne soit prématurée lors des missions exploratoires. L'expérience de la formation des personnes-relais de la CGT au Nord est valable ici : l'identification de ces personnes doit se faire avec soin et n'intervient pas en premier lieu mais seulement suite au travail d'état des lieux et d'avancée dans la définition du plan d'action. De plus, une formation en deux temps pour laisser place à l'identification et la formation de

personnes-relais en cours de projet semble pertinente. La formule formation-action avec l'intervention de personnes ressources identifiées lors de la mission exploratoire paraît intéressante.

→ **il est recommandé de ne pas fixer un objectif précis sur la formation pour les missions exploratoires et de programmer sa réalisation dans un second temps. La variation de contexte de chacun des pays amène à garder une certaine réserve.**

Dimension professionnelle du milieu de travail

Dans un premier temps, il avait été envisagé d'introduire une dimension professionnelle des secteurs d'activité dans lesquels le projet pourra être développé. Cette mission exploratoire au Burkina montre que cette dimension n'a été que peu abordée, l'énergie de tous les acteurs se concentrant sur des questions plus générales du projet et du partenariat. La mission n'a pas permis d'identifier des secteurs professionnels prioritaires d'intervention du projet.

→ **il est recommandé de ne pas fixer d'objectifs trop précis en terme de secteurs professionnels lors des missions exploratoires, en maintenant une ouverture selon le contexte local.**

Etat des lieux du VIH en milieu de travail

L'état des lieux des activités existantes, des accords d'entreprises et de la situation générale du VIH en milieu de travail était inscrit dans les objectifs des missions exploratoires. La mission au Burkina Faso montre qu'un état des lieux précis et représentatif de la situation mobilise des ressources humaines et en temps auxquels une seule mission ne suffit pas. De plus, ce premier temps de rencontres sur le projet s'est centré sur le partenariat et les modalités du projet. Un aperçu de la situation a été effectué, mais l'état des lieux sera mené dans un second temps par les partenaires sur le terrain.

→ **il est recommandé de ne pas fixer d'objectifs trop importants en terme d'état des lieux lors des missions exploratoires, un aperçu non exhaustif semble plus approprié.**

Définition des rôles de chacun des acteurs

Partenariat AIDES-CGT / syndico-associatif

La préparation de la mission et la mission elle-même a révélé les différences d'approches et de méthodologie entre AIDES et la CGT. En particulier, les associations (AIDES et ses partenaires) ont été plus impliquées dans la prise de rendez-vous ainsi que dans la rédaction du projet Fonds Mondial. En conséquence, les rencontres ont été plus nombreuses du côté associatif et acteurs du VIH, que du côté syndical et acteurs du monde du travail.

Rôle de AIDES et de la CGT

AIDES et la CGT ont été interpellés par les institutions et par les partenaires sur leur rôle précis dans le projet local. Il est donc important que ces deux partenaires veillent à définir clairement et à réajuster leur rôle en fonction de l'avancée du projet. Notamment d'appuyer sur leur implication dans la dimension transversale du projet (au niveau sous-régional africain et avec la France). Et de veiller à écarter les risques d'ingérence.

→ **il est recommandé de délimiter clairement le rôle de AIDES et de la CGT pour plus de clarté et rassurer les craintes d'ingérence**

Rôle des partenaires pivots

La définition claire des partenaires pivots au Burkina s'est révélée un atout de taille. Par ailleurs, le partenaire syndical a insisté sur la distinction claire entre un partenaire pivot et un partenaire d'action. Dans le contexte burkinabé, et en matière d'intersyndicale, l'entrée doit se faire via le partenaire pivot. Il s'agit d'une donnée à tenir en tête et à confronter aux contextes des autres pays.

→ **il est recommandé de clairement préciser le rôle des partenaires pivot, notamment au regard des partenaires d'action**

Rôles des partenaires d'action

Les partenaires d'actions identifiés lors de la mission exploratoire Burkina sont de deux ordres : d'une part, des partenaires ayant une expérience ressource sur la thématique du VIH en milieu de travail, et d'autre part, des partenaires sans expérience, mais permettant l'accès à une population cible.

Cependant l'expérience et la démarche de ces partenaires nécessitent d'être réellement confronté et se révéler en cohérence avec la démarche des partenaires pivot. Rappelons qu'il est souhaitable que les activités, même si réalisées par des partenaires d'action, soient portées communément par un syndicat et une association

→ il est recommandé d'être vigilant dans le choix des partenaires d'action et de veiller à la démarche syndico-associative dans la réalisation des actions

Rôle des personnes-relais de la CGT

12 personnes-relais de la CGT ont été formées en mars 2008, sur la question VIH et milieu de travail. Un groupe de travail et de suivi était prévu. Cette mission exploratoire montre que le projet sera très majoritairement porté localement et il ne sera pas possible de savoir les besoins d'appui technique, si besoin il y a, avant l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action. Par ailleurs, les personnes ressources sont nombreuses au niveau local et les échanges Sud-Sud, plus pertinents, seront privilégiés. Ainsi il est nécessaire de réorienter et de définir le rôle de ces personnes-relais au Nord.

→ Dans un contexte de projet-pilote, il convient de noter que la formation des personnes-relais de la CGT au Nord, est intervenue trop tôt dans le processus de démarrage du projet, ou que l'identification de ces personnes demande plus d'attention.

→ Pour la suite du projet, il convient de réorienter le rôle de ces personnes-relais et de bien définir celui des personnes intervenant sur les missions

V Résumé

Dans le cadre d'un projet financé par le Ministère des Affaires Etrangères français, AIDES et la CGT mobilisent leurs partenaires respectifs (associations locales de lutte contre le sida et syndicats) dans trois pays d'Afrique, le Burkina Faso, le Niger et la Guinée, pour construire des politiques cohérentes et articulées de lutte contre le VIH/sida en milieu de travail.

Ce projet s'appuie sur une démarche syndico-associative portée par l'expertise et la légitimité d'une part des associations dans la lutte contre le VIH et d'autre part des syndicats, en matière de travail. Il s'agit d'une démarche communautaire centrée et portée par les travailleurs et les PVVIH.

Dans un premier temps, des missions exploratoires sont prévues dans chacun des pays et la mission exploratoire au Burkina Faso, qui s'est déroulée du 6 au 16 avril 2008, est la première de ces missions. Le projet qui se déroulera sur 3 ans (2008-2010) prévoit ensuite une phase de mise en œuvre avec des formations, des négociations d'accords, des activités en milieu de travail et une phase de bilan et capitalisation.

La mission exploratoire a pour objectifs (1) de permettre l'appropriation du projet par les partenaires, qui n'ont encore jamais travaillés ensemble et connaissent peu le projet, (2) de mettre en place le partenariat et ses modalités de travail, (3) de faire un état des lieux de la situation de la lutte contre le VIH en milieu de travail et (4) de sensibiliser les différents acteurs à la démarche syndico-associative.

Au cours de cette mission, Vincent Pelletier, Alain Legrand et Elsa Manghi ont représenté AIDES, Bruno Dalberto et Philippe Denolle, la CGT.

La mission s'est déroulée à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso et a consisté en des rencontres avec les partenaires (AAS, ALAVI, REVS+ et la CGT-B) ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs du VIH en milieu de travail : les institutions, les entreprises, les associations et les syndicats.

Les institutions

Au Burkina, le Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS) qui coordonne l'action nationale, a un département pour le secteur privé. Il est notamment initiateur de la création d'une coalition des entreprises sur la lutte contre le VIH. D'une manière générale, le CNLS n'est pas très réceptif à la démarche syndico-associative sur la question du VIH et travail.

Par ailleurs, le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme est un outil de financement important pour les institutions comme pour les associations. La coordination nationale du Fonds Mondial (CCM) centralise les propositions de la société civile pour les intégrer à une réponse nationale pour un financement du Fonds Mondial. Le CCM est très sensible à l'implication de la société civile, et d'un partenariat associations et syndicats, qui s'inscrit dans le cadre des critères d'attribution des financements du Fonds Mondial.

L'Office International du Travail (OIT), institution de l'ONU, conduit un programme de lutte contre le VIH en milieu de travail au Burkina, impliquant gouvernement, employeurs et travailleurs. 16 entreprises burkinabé participent à ce programme qui comprend de la formation, de la sensibilisation et la création de Comité d'Entreprise de Lutte contre le Sida (CELS). Les syndicats et les associations sont peu impliqués dans ces démarches.

Les entreprises

Un arrêté de 2002 impose aux entreprises à caractère commercial et industriel, de plus de 50 salariés, d'instaurer des CELS en leur sein. Ces CELS coordonnent les activités de lutte contre le VIH dans l'entreprise. Le plus souvent mis en place par la direction sans la participation des syndicats ces CELS fonctionnent assez mal. La mission a cependant relevé une expérience très positive de l'entreprise nationale d'électricité, la SONABEL, qui a fortement impliqué les syndicats dans sa réponse de lutte contre le VIH et a créé un fonds de solidarité pour la prise en charge des travailleurs PVVIH.

Une coalition des entreprises sur la lutte contre le VIH est en cours de création, sur le modèle de coalitions existantes dans d'autres pays africains. Elle vise à offrir un interlocuteur du secteur privé au

CNLS. Les syndicats devraient participer à cette coalition, mais doivent encore faire leur place. Les associations, quant à elles, n'ont pas été impliquées.

L'implication des syndicats

La Fédération Internationale des transports (ITF), présente au Burkina, a développé une expertise sur la question du VIH, à travers des activités en direction des routiers. Leur expérience n'est cependant pas valorisée, ni capitalisée par les autres acteurs (OIT, autres syndicats...)

Les syndicats s'impliquent dans la lutte contre le VIH et ont créé un Comité Intersyndical de Lutte contre le Sida, dans lequel les principaux syndicats sont représentés, dont la CGT-B partenaire du projet.

Malgré cette mobilisation des syndicats, il est important de noter qu'ils sont rarement impliqués dans les actions menées, ni représentés dans les instances décisionnaires (CCM).

La place des associations

Les associations interpellées par leurs membres travailleurs vivant avec le VIH, s'impliquent sur la question du travail. Certaines associations ont acquis une expertise, mais souvent elles interviennent plutôt en tant que prestataire rarement associé à la prise de décision ou au suivi.

Conclusions

D'une manière générale, la démarche syndico-associative a été validée par les acteurs associatifs, syndicalistes, mais également les entreprises et les institutions. Cette démarche pallie une absence d'implication des syndicats et des associations dans la lutte contre le VIH en milieu de travail, et s'inscrit en complémentarité de la dynamique créée par les entreprises.

En affirmant fortement leur partenariat, et afin de donner les moyens à ce dernier, les 3 associations partenaires du projet et la CGT-B ont déposé une proposition pour financement par le Fonds Mondial d'activités/structures de lutte contre le VIH en milieu de travail.

Le projet actuel, a permis à chacun des partenaires de prendre sa place face aux enjeux liés au VIH en milieu de travail. Ainsi, les syndicats devraient faire une demande officielle de siège au CCM et plaider pour une présence légitime des syndicats dans les CELS.

De leur côté, les associations ont trouvé le partenaire qui leur manquait pour avoir accès au milieu de travail.

En conclusion, ce partenariat a été possible grâce à la solidité des structures sur lesquelles il repose, mais il est important de le renforcer par une meilleure compréhension des enjeux de chacun. Ce partenariat, au-delà du présent projet, s'inscrit désormais dans la pérennité avec la proposition au Fonds Mondial, avec en perspective la construction d'un plaidoyer commun de la société civile.

Localement, un comité de concertation devrait voir le jour, au sein duquel seront pris les décisions et les activités et le calendrier définis. Nous noterons que dans ce premier temps de travail, la question des secteurs professionnels prioritaires n'a pas pu être posée.

VI Annexes

1 - Comptes-rendus des réunions et rencontres de la mission

- 1.1 - CR des rencontres de la mission exploratoire
- 1.2 - CR de la réunion de projet du 7 avril 08 – Ouagadougou
- 1.3 - CR de la réunion de projet du 15 avril 08 AM– Ouagadougou
- 1.4 - CR de la réunion de projet du 15 avril 08 PM – Ouagadougou

2 - Documents de référence

- 2.1 - Mémo de mission exploratoire Burkina
- 2.2 - Lettre de mission exploratoire Burkina
- 2.3 - Document-maître du Projet AIDES CGT
- 2.4 - Document sur l'implication de la CGT dans le projet VIH
- 2.5 - Fiche Syndicats Burkina
- 2.6 - AIDES-Rapport mission Burkina 2006

3 - Documents annexes

- 3.1 - Cadre politique juridique réglementaire burkina
- 3.2 - Le projet OIT/USDOL, description et conclusions
- 3.3 - Projet de proposition BIT « VIH et milieu de travail » pour financement au Fonds Mondial
- 3.4 - Manuel d'opération de la Coalition nationale du secteur privé et des entreprises contre le VIH/SIDA et les IST au Burkina Faso, 2007, SP-CNLS/IST Burkina